

Compte rendu du conseil municipal du 21 janvier 2021

Étaient présents : Daniel CHRISTEL, Odile DALIA, Audrey DUSSOULIER, Julie GOSTOMSKI, Marie-Edith GROISON, Rodica MANEA, Arnaud MAZOYER, Aude NOËL, Michel ROYER, Michaël VITARD, Gilbert BENAS, Joaquim JORGE.

Étaient représentés : Marie Paule SAVOYE par Daniel CHRISTEL, Éric DAVANTURE par Joaquim JORGE.

1 Election du secrétaire de séance : Joaquim JORGE

Demande de subvention FAPC – Grand Chalon Réfection de l'impasse de la Saule et de l'impasse de la Riotte aux Chèvres

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à la réfection de l'impasse de la Saule et l'impasse de la Riotte aux Chèvres.

Les travaux prévus sont les suivants :

- Repenser la gestion des eaux de ruissellement
- Enfouir les réseaux aériens (éclairage + télécommunication)
- Reprendre la bande de roulement pour améliorer le confort de circulation

A ce stade, le coût de réalisation de cette opération est de 51 000,00€ HT

Ces travaux sont subventionnables dans le cadre du Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux (FAPC) du Grand Chalon au titre « des travaux d'entretien de voirie et ses accessoires ». Il est possible d'obtenir une aide maximale de 5 033 € sur ce projet en programmation 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTE** le montant des travaux de 51 000,00 € HT.
- **SOLLICITE** l'aide financière FAPC du Grand Chalon pour ce projet au titre de l'opération « travaux d'entretien de voirie et ses accessoires ».
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Subvention Appel à projets départemental	5 200,00 €
Subvention FAPC	...5 033,00 €
Autofinancement	40 767,00 €

2 Attribution du marché de Maitrise d'œuvre pour rénovation et isolation thermique de l'école maternelle

Par délibération du 16 décembre 2019 le conseil municipal a approuvé l'engagement de l'opération de rénovation thermique de l'école maternelle.

Un marché à procédure adapté (MAPA) a été lancé pour choisir un maître

d'œuvre pour cette opération. Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis samedi 16 janvier 2021 pour l'ouverture des enveloppes et l'examen des candidatures.

Après examen du rapport d'analyse des offres élaboré par un chargé de projets du Service d'Appui Technique aux Communes du Grand Chalon, les membres de la commission proposent de retenir le mieux disant, soit le cabinet d'architecture Arnaud GRANJON – sis 28 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 71100 CHALON-SUR-SAONE pour un montant d'honoraires estimé à 28 070 € HT soit 33 684 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour, 5 abstentions, 0 voix contre

- **DECIDE** de confier le marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation et isolation thermique de l'école maternelle au cabinet d'architecture Arnaud GRANJON – sis 28 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 71100 CHALON-SUR-SAÔNE, représenté par Monsieur Arnaud GRANJON architecte.

- **ACCEPTÉ** le montant des honoraires estimé à 28 070 € HT, soit 33 684 € TTC.

3 ONF – Présentation et validation du programme 2021 - 2040

Exposé de Monsieur Gilbert BÉNAS en charge de la commission des bois :

Suite à la réunion du 27/10/2020 organisée avec les membres de la commission bois ; Monsieur BÉNAS présente au Conseil Municipal le projet de document final d'aménagement de la forêt communale de Saint-Désert d'une surface totale de 126.35 ha pour la période 2021 – 2040. Ce programme sera renégociable dans dix ans.

Les grandes lignes du projet sont les suivantes :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement
- La définition des objectifs assignés à la forêt
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Monsieur le Maire précise que les services de l'ONF proposeront chaque année un programme de travaux et un programme de coupes conformes à cet aménagement. La municipalité décidera chaque année la programmation des opérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le document d'aménagement forestier pour la période 2021 – 2040.

- **S'ENGAGE** à l'appliquer durant la période pour laquelle il a été établi.

4 Renouvellement de la convention avec l'association Airsoft Sport Extrême 71

Par délibération du 25 janvier 2011 le Conseil Municipal a accordé à l'association Airsoft Sport Extrême 71 la possibilité d'utiliser à titre gracieux le site de l'ancienne carrière – lieu dit « La Chaume Meunière » - pour pratiquer une activité sportive et de loisirs intitulée « airsoft ».

Par délibération du 12 mai 2015 la municipalité a décidé de demander une redevance annuelle de 150 € indexée sur l'indice des fermages en contrepartie de l'occupation des lieux.

L'association sollicite le renouvellement de cette convention annuelle pour l'année 2021. La question est posée de savoir si les billes utilisées sont biodégradables.

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude a été confiée à la société à la société LUXEL en mai 2018 pour une éventuelle implantation de panneaux photovoltaïques sur ce terrain. Cette étude se déroulera sur 2 ou 3 années et n'est pas en contradiction avec les activités de l'association AIRSOFT71.

Considérant l'usage paisible des lieux et les actions de communication de l'association ASE 71 auprès du village et de ses habitants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE le renouvellement de la convention entre la Commune et l'association Airsoft Sport Extrême 71 pour l'année 2021.
- DIT qu'un article sera ajouté à la convention pour rendre obligatoire l'utilisation de billes biodégradables pour la pratique de l'activité airsoft.
- DIT qu'un représentant de l'association domicilié à Saint-Désert doit être désigné par le bureau de l'ASE 71 et nommé dans la convention.

5 Tarification 2022 salle des Rocheriaux et salle des Barigas

Madame Marie-Edith GROISON, Adjointe au Maire en charge des associations, propose au Conseil municipal de fixer les tarifs de location de la salle des Rocheriaux et des Barigas pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** comme suit les tarifs de location des salles pour l'année 2022.

SALLE DES ROCHERIAUX à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- Location week-end pour les habitants de Saint-Désert : **388,00 €**
- Location week-end pour les habitants avec annexe salle des Barigas : **469,00 €**
- Location week-end pour les personnes de l'extérieur : **541,00 €**
- Location week-end pour les personnes de l'extérieur avec annexe salle des Barigas : **643,00 €**
- Forfait chauffage : **153,00 €**
- Location du vidéoprojecteur : **61,00 €**
- Journée commerciale : **235,00 € + forfait chauffage 102,00 €**

- **SALLE DES BARIGAS** à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- Location week-end pour les habitants de Saint-Désert : **173,00 €**
- Location week-end pour les personnes de l'extérieur : **235,00 €**
- Forfait chauffage : **71,00 €**
- Journée commerciale : **133,00 € + forfait chauffage 71,00 €**

Questions diverses

- Le compte-rendu du Conseil d'Ecole a été fait : des difficultés persistent dans le cadre du périscolaire (cantine, temps de repas des employés municipaux).

- Espace France Services : la mise en place se fera courant février avec l'ameublement et l'arrivée des ordinateurs. Deux employés communaux ont d'ores et déjà fait les stages de formation afférents.

- Aménagement des locaux de l'agence postale en mairie : La Poste propose des aides et des compétences pour réaménager l'agence, notamment une étude pour séparer l'agence du secrétariat de mairie. La réflexion se poursuit, on attend surtout de voir la mise en œuvre et les changements apportés par la Maison France Services, qui elle aussi devra cohabiter avec le secrétariat.

- Recensement de la population : la démographie de notre village est en berne - passant sous la barre des 900 habitants - malgré les actions menées (création de lotissement, améliorations cantine, implantation supermarché). La population jeune est - elle - en progrès.

- Lutte contre les inondations : l'achat du terrain est validé avec le propriétaire sur les Champs Pernin, le bornage est prévu dans les quinze jours, avec une étude du bassin premier semestre 2021 et livraison du bassin mi 2022.

- Commission patrimoine : mise en place de la commission, avec la priorité accordée à notre église. Contact a été pris avec la Direction

Régionale des Affaires Culturelles pour un audit complet, en vue d'un calendrier de rénovation du site et la préservation des 13 objets, inscrits au patrimoine non classé. En attendant, un devis est en cours de réalisation pour la fermeture des accès aux pigeons et le nettoyage des déjections. En effet la commission a constaté des ouvertures béantes dans les grillages existants. Un conseiller municipal - Joaquim JORGE - a été désigné par le conseil pour être l'interlocuteur principal de la commission du patrimoine.

- La proposition d'adhésion à la fondation Patrimoine a été validée. Cette association peut nous aider à créer des collectes de fonds privés pour des réalisations municipales. La cotisation est de 50 euros annuels.

- Budget : les trois réunions préparatoires de la commission budget ont été arrêtées aux 10, 17 et 24 mars à 18h00.

- Ateliers écologie-développement durable : en attendant la mise en place d'une commission gérant plus particulièrement ces problématiques, le conseiller Mickaël Vitard propose deux rendez-vous avec des intervenants du Grand Chalon, pour les personnes intéressées. Rendez-vous le samedi 20 février à la mairie pour un atelier "taille des arbres fruitiers", et le vendredi 26 mars 14 heures, toujours à la mairie, pour un atelier "compostage des déchets ménagers et autres